

L'ELAN DE VILLY

Bulletin Municipal n° 26 2^{ième} Trimestre 2016

Maire: Norbert LESAGE

Pays: France

Région : Basse Normandie Département : Calvados Arrondissement : Caen Canton : Villers Bocage Code Postal: 14310

 ${\bf INTER~COM: Villers~Bocage}$

Superficie: 11,40 km²

25 Km de Caen et 240 Km de PARIS

Code INSEE: 14760

Latitude: 49°05'46° Nord Longitude: 0°38'29° Ouest Altitude: 68 m -217 m

Population: 801 Habitants (2014) Densité / km²: 70 habitants / km²

જજજજજજજજજજજજજજજજજજજજજજજજજજજ

SOMMAIRE

Le Mot du Maire	3
Procès-verbaux réunions du Conseil Municipal	
Infos communales	
FAIRE DU FEU DANS SON JARDIN	13
BRUIT ET NUISANCES SONORES	
TRAVAUX COMMUNAUX	15
LA SALLE DES FETES	
LES ACTIVITES PERISCOLAIRES	Erreur! Signet non défini.
CIRQUE "FRANCESCO CORBINI"	18
CONSEILLER MUNICIPAL ET CHAMPION DU CALVADOS	
INFOS ASSOCIATIVES	22
HUMOUR	
CENTRE DE SECOURS - S.D.I.S	
DATES A RETENIR	30
INFORMATIONS LITTLES	31

Bulletin élaboré par la Commission Communication, composée de : Norbert Lesage, Eric Bayeux, Samuel Beaurepaire, Arnaud Condé, Mélanie Lecouturier, Alain Meillon, Omar Touzani, Daniel Joly

Les articles sont publiés sous la responsabilité de leur(s) auteur(s).



Le Mot du Maire



Mesdames, Messieurs,

A mi-parcours de l'année 2016, je souhaiterais faire un point sur les projets et réalisations au sein de la commune :

Travaux

Le Syndicat d'Eau remplace les conduites d'eau et les compteurs sur le secteur des Landes de Montbrocq. Les nouvelles conduites ainsi que les compteurs relèveront désormais du domaine public.

La cantine, comme nous l'avions précisé, a été isolée sur les plans phoniques et thermiques.

Le pignon sud de la salle des fêtes a fait l'objet d'une rénovation complète : de la laine de verre a été posée sous le bardage à clin assurant ainsi l'étanchéité.

Le processus de dénomination des rues et numérotation des habitations se poursuit :

- la liste des voies avec les numéros a été adressée à la Poste pour mise à jour de ses fichiers,
- un plan actualisé de la commune a été remis aux pompiers,
- la mise en place des panneaux de rue se fera dès réception du matériel.

Écoles

Les portes et fenêtres du bâtiment scolaire vont être remplacées par des structures en PVC avec double vitrage.

Les abords de l'école vont être sécurisés par la pose de plots sur le parking et de séparateurs de chaussée le long du cimetière permettant de créer un espace réservé aux piétons.

L'achat de ce matériel ainsi que celui des panneaux de rue ont été regroupés auprès du même fournisseur pour une meilleure gestion des coûts.

Journée festive du 4 juin 2016

Belle et grande journée de partage et de convivialité.

Les enfants ont présenté un spectacle orchestré par l'équipe enseignante avec des jeux de scène, des danses et des chants.

L'APE les Loustics a su redonner un nouveau souffle à la "Kermesse" disparue depuis bien des années dans la commune.

La commune a organisé pour la seconde fois son tournoi sportif. Adultes et enfants y ont participé avec beaucoup de plaisir.

Les Conseillers et moi-même souhaitons à toutes et à tous de passer d'agréables vacances estivales, en espérant que le soleil sera de la partie.

Bonne lecture. Votre Dévoué

N. LESAGE

L'ELAN DE VILLY

Bulletin Municipal n° 26 2^{ième} Trimestre 2016



Procès-verbaux réunions du Conseil Municipal

CONSEIL MUNICIPAL Du 02 Mars 2016

L'an Deux mille seize, le Mercredi 02 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. LESAGE Norbert, Maire.

Présents:

Maire: LESAGE Norbert - Adjoints au Maire: FORVEILLE Corinne et MEILLON Alain - Conseillers: MARIE Catherine - JOLY Daniel - LECOUTURIER Mélanie - TOUZANI Omar - CONDE Arnaud - BEAUREPAIRE Samuel - MIALDEA Isabelle.

Absents ayant donné pouvoir :

LUBIN Gilbert donnant pouvoir à LESAGE Norbert JARDIN Nathalie donnant pouvoir à MEILLON Alain BARETTE Stéphane donnant pouvoir à MARIE Catherine BAYEUX Eric donnant pouvoir à JOLY Daniel

<u>Absent :</u>

VERTES Jacques

Elu secrétaire : Meillon Alain

N° 2016-02-01: APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 19 JANVIER 2016:

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

N° 2016-02-02 : RESTAURANT SCOLAIRE : PAIEMENT PAR CESU :

M. le Maire expose au Conseil le cas particulier d'une famille dont les enfants scolarisés fréquentent également la garderie périscolaire. Les parents souhaitent régler les frais de garde au moyen de chèques «CESU » alors que la commune n'est pas adhérente à ce système de paiement.

Il propose que la commune s'affilie au centre de remboursement des chèques « CESU » et d'adopter les conditions juridiques et financières de ce service.

La collectivité ne souhaitant pas modifier la régie, le comptable se chargera d'encaisser directement les CESU et prendra en charge le coût des frais d'envois en recommandé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer l'adhésion au centre de remboursement des chèques « CESU » (CRCESU) et ainsi accepter les conditions juridiques et financières de remboursement, et charge le comptable du Trésor Public d'encaisser directement les CESU et à prendre en charge le - coût des frais d'envoi en recommandé.

N° 2016-02-03: CONTRAT PHOTOCOPIEUR:

M. le Maire fait savoir au Conseil que la Sté DESK propose de renouveler le contrat d'entretien pour le copieur SHARP installé à l'école avec une prolongation additionnelle concernant les interventions autres que celles concernant le tambour et la fourniture de toner, pour un coût supplémentaire de 308 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil refuse de souscrire à l'offre de prolongation additionnelle.

L'ELAN DE VILLY

VILLY BOCAGE

Bulletin Municipal n° 26 2^{ième} Trimestre 2016

N° 2016-02-04 DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET 2016 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison du délai de préparation et de mise au vote du Budget Primitif 2016 dans le courant du 1er trimestre, et afin d'assurer la continuité des règlements durant cette période, il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à engager -dépenses réelles d'investissements avant le vote du budget primitif 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater antérieurement à l'adoption du budget primitif 2016, les dépenses d'investissement dans la limite des crédits fixés ci-après :
 - Montant budgétisé en 2015 : 190180,05 €
 (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunt », Hors « restes à réaliser » et hors Chapitre 001 « Déficit »)

Conformément aux textes applicables, le montant maximum disponible est de 47545,01 € (soit 25 % de 190180,05 €).

Les dépenses d'investissement objet de la présente délibération sont imputées de la façon suivante

21318 : Autres Bâtiments publics : 1 238.40 € (Eurl Laurent Guilbert)

523.58 € (Socolec) 1188.24 € (Caen SFIC)

Soit un total à l'article 21318 de 2 950.22 € (Montant exact engagé).

Dans l'éventualité où d'autres crédits seraient nécessaires, d'autres délibérations seraient prises le cas échéant.

Ces dépenses seront inscrites au Budget 2016.

N° 2016-02-05 : INDEMNITES DES ELUS :

Délibération sans objet, Les indemnités du Maire et des Adjoints sont fixées conformément aux textes en vigueur.

N° 2016-02-06 : DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DE CERTAINES FENETRES ET PORTES DU BATIMENT ECOLE/ ANCIENNE MAIRIE :

M. le Maire fait savoir au Conseil Municipal, qu'à la suite de l'article paru dans la presse relatant la cérémonie des vœux du Maire en Janvier, une entreprise s'est manifestée pour proposer ses services pour le remplacement de certaines fenêtres et portes du bâtiment « école/'ancienne mairie ». Trois entreprises avaient déjà répondu et la proposition de cette quatrième société n'est pas économiquement meilleure que celles précédemment reçues.

L'analyse de la commission travaux est présentée aux membres du Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de retenir la proposition de l'Entreprise Laurent GUILBERT, économiquement la mieux disante.

N° 2016-02-07 : PROJET D'AMENAGEMENT D'UN ESPACE CULTUREL :

M. le Maire rappelle brièvement les différentes démarches, notamment, auprès d'un architecte, pour préparer les plans d'aménagement d'un espace culturel et le chiffrage de chaque lot.

Le coût d'objectif est de l'ordre de 325.000 € TTC Honoraires et assurance dommages-ouvrages inclus.. Les différentes aides possibles sont estimées à 120.000 €.

New York CE

L'ELAN DE VILLY

Bulletin Municipal n° 26 2ième Trimestre 2016

M. le Maire demande au Conseil de poursuivre-ou non- les démarches en vue de l'aboutissement de ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de poursuivre ce projet, et autorise M. le Maire à constituer les dossiers de demandes de subventions et de les adresser aux organismes appropriés.

N° 2016-02-08: MAITRISE D'ŒUVRE PROJET D'AMENAGEMENT D'UN ESPACE CULTUREL:

M. le Maire propose que le marché de maîtrise d'œuvre soit confié à l'architecte qui a élaboré le projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de reporter cette question dans l'attente de connaître les réponses aux demandes de subventions.

N° 2016-02-09: PROJET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET CONFIRMATION DE LA DEMANDE DE RACCORDEMENT SUR LA STATION DE VILLERS-BOCAGE:

M. le Maire rappelle qu'une réunion technique s'est tenue en mairie le 27 novembre 2015 d'où il ressort qu'il n'y a pas la possibilité de réaliser un système d'épuration sur la commune, même de capacité limitée, répondant aux différentes normes imposées, notamment celles relatives à l'environnement et à la santé publique. La seule option reste celle déjà envisagée, c'est-à-dire, un raccordement en réseau gravitaire pour partie et refoulement ensuite sur la station d'épuration de Villers-Bocage.

En son temps, le Conseil Municipal de Villers Bocage a émis un accord de principe pour recevoir les eaux usées de notre commune.

M. le Maire propose au Conseil soit de confirmer l'option "assainissement collectif" par refoulement vers la station d'épuration de Villers Bocage, ou d'y renoncer, ce qui, ipso-facto, remettrait en cause les dispositions du PLU en cours d'élaboration. Il rappelle en effet que, sans assainissement collectif, aucune extension urbaine ne sera possible.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à Une voix CONTRE et 13 voix POUR, de poursuivre son projet d'assainissement, et autorise M. le Maire à demander à la Municipalité de Villers Bocage de confirmer officiellement son accord, pour que la commune de Villy-Bocage se raccorde sa station d'épuration.

Parallèlement, une étude sera réalisée pour mettre au point le montage financier de cette opération et calculer l'incidence sur le prix de l'eau des usagers concernés.

N° 2016-02-10 : MAITRISE D'ŒUVRE PROJET D'ASSAINISSEMENT :

Pour continuer la démarche en vue de la réalisation du réseau d'assainissement collectif, M. le Maire propose de lancer une consultation en vue de la conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil à Une voix CONTRE et 13 voix POUR, autorise M. le Maire à lancer la consultation en vue de la conclusion d'un Marché de Maîtrise d'œuvre.

N° 2016-02-11: CHOIX DU CABINET D'ETUDE PLAN DE ZONAGE :

M Le Maire rappelle que, par une délibération précédente, il a été autorisé à confier au cabinet SIBEO la confection du plan de zonage, nécessaire pour le PLU, à condition que ce plan porte sur l'ensemble de la commune, information absente du dossier. Après vérification, la proposition « SIBEO », chiffrée à 2.800 € HT ne porte que sur les zones à urbaniser. L'agence de l'Eau, pour sa part, estime qu'un plan de zonage portant uniquement sur les nouvelles zones à urbaniser est suffisant.

Afin que les bureaux d'études ayant répondu pour un zonage de l'ensemble de la commune ne soient pas lésés, ils ont été contactés afin qu'ils répondent sur ce nouveau critère. Il en ressort que l'offre du BET SOGETI Ingénierie s'élève à 2.500 € HT

L'ELAN DE VILLY





Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à Une voix CONTRE et 13 voix POUR, de retenir l'offre du Cabinet SOGETI en vue de la confection du Plan de Zonage pour un montant de 2500 € H.T.

N° 2016-02-12 : RESEAU GAZ - CONVENTION AVEC LE SDEC :

M. le Maire fait savoir au Conseil que le Syndicat Départemental d'Energie du Calvados propose une convention gratuite pour contrôler le réseau gaz installés dans les communes.

Le Conseil autorise à l'unanimité, M. le Maire, à signer la convention avec le SDEC pour le contrôle du réseau de Gaz.

N° 2016-02-13: NUMEROTATION DES HABITATIONS ET DENOMINATION DES RUES:

M le Maire rappelle que la dénomination des rues a fait l'objet d'une présentation sur plans lors des vœux du Maire de 2015.

La commission urbanisme s'est réunie de nombreuses fois dans le courant de l'année 2015 pour repérer dans chaque rue les habitations en vue de les numéroter. Ce travail a permis de calculer le nombre de plaques de rues et plaques de numéros afin de contacter des entreprises pour établir des devis. Une subvention de 2.000€ a été allouée au titre de la « réserve parlementaire »

Il est donc possible de concrétiser ce dossier en délibérant sur la dénomination des rues et sur la numérotation des habitations et différentes parcelles ou locaux susceptibles de recevoir des habitations nouvelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de fixer le nom des rues et chemins selon le tableau ci-dessous:

Nomination des rues				
Rue du Jardin Thomas	Chemin de la Bergerie	Route du Marais Chemin des Buttes		
Rue des Ecoles	Impasse de la Fontaine Colas	Impasse des Petites Carrières Chemin des Manaux		
Rue de l'Abbé Vimard dit "Tonton	Route de Noyers Bocage	Chemin du Puits Chemin des Sablons		
Marcel"				
Impasse du Colombier	Impasse des Landes	Impasse du Bocage	Route de Sermentot	
Impasse des Vergers	Chemin de l'Aulnaye		Route de Feuguerolles	
PLACE DE LA MAIRIE	Chemin de l'Hôme	Chemin de Gournay		
Impasse des Préaux	Route du Maudray	Impasse de Gournay	Chemin Hué	
Route du Buquet	Impasse du Maudray		Impasse de la Seulline	
Route des Landes	Chemin de Cheux	Route de Saint Louet	Chemin de la Bouette	
Route du Maizerais	Chemin du Nid de Pie	Impasse de Nouméa	Impasse des Epis	
Route des Petites Carrières	Route de Monts en Bessin		Chemin de Pierrelaye	
Route de Bayeux	Impasse des Chênes	Route des Forges	Chemin des Longs Champs	
Chemin du Val			Chemin aux Moutons	

Le Conseil décide également que la numérotation sera de type « classique » : numéros pairs à Droite, impairs à Gauche et ce malgré des distances parfois assez importantes entre les propriétés. Chaque habitation se verra attribuer une plaque numérotée qui devra être apposée de manière à être visible de la rue. Un courrier précisant les formalités à accomplir à réception de la plaque, sera adressé à chaque propriétaire ou locataires.

Le Conseil autorise M. le Maire à passer la commande auprès de SIGNAUX GIROD NORD-OUEST pour un montant de 12080.36 € HT.

INFORMATIONS DIVERSES:

Un faux plafond acoustique et thermique, a été posé dans la cantine. Il donne de bons résultats sur le plan phonique et favorise les économies de chauffage.

L'association des malades et opérés cardio-vasculaires sollicite l'occupation d'un local pour accueillir ses adhérents et procéder à des séances de dépistage.

Actuellement, il n'y a pas de locaux libres accessibles en rez de chaussée.

L'ELAN DE VILLY

Bulletin Municipal n° 26 2^{ième} Trimestre 2016

Il est demandé à l'association de se rapprocher d'une association de Villers Bocage qui serait susceptible de partager son local et qui, de plus, serait géographiquement, plus facile à situer.

.../....

Les coups de vents successifs ont occasionné des petits dégâts sur la toiture de l'ancienne mairie; la réparation s'élève à 780 €.

.../...

Dans le cadre de la recherche des constructions illicites, un certain nombre de photos va-t- être adressé au service juridique de la DDTM pour étude et suite à donner.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24H.

ૹૹૹૹૹૹૹૹ

REUNION CONSEIL MUNICIPAL Du 12 Avril 2016

L'an deux mille seize, le Mardi 12 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. LESAGE Norbert, Maire.

Présents:

MM. Norbert LESAGE - Arnaud CONDE - Alain MEILLON - Daniel JOLY - Omar TOUZANI - Stéphane BARETTE - Jacques VERTES (arrivé à 20h25)

Mmes Corinne FORVEILLE - Nathalie JARDIN - Catherine MARIE - Mélanie LECOUTURIER -Isabelle MIALDEA

Absents excusés :

- Eric BAYEUX
- Samuel BEAUREPAIRE
- Gilbert LUBIN donnant pouvoir à Norbert LESAGE

Elue secrétaire : Mme Mélanie LECOUTURIER

N° 2016-03-01 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 02 Mars 2016 :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

N° 2016-03-02 : COMPTE DE GESTION CCAS 2015 :

Le Conseil Municipal approuve par : 11 voix Pour et 1 Abstention, le compte de gestion 2015 de Madame le Receveur Municipal. Du fait de la dissolution du CCAS au 31 Décembre 2015 par délibération N° 2015-12-05, ce compte de gestion clôture les écritures.

N° 2016-03-03 : COMPTE ADMINISTRATIF CCAS 2015 :

M. le Maire, en tant que Président du CCAS dissout à la date du 31/12/2015, présente le compte administratif de l'exercice écoulé au Conseil Municipal.

M. le Maire quitte alors la séance, et c'est sous la présidence du doyen d'âge, que le conseil adopte par 9 voix Pour et 1 Abstention, le compte administratif ainsi présenté :

Résultat de la section de fonctionnement	+	197,17€
Résultat cumulé de fonctionnement	+	6 470,61 €
Résultat de la section d'investissement	+	0,00€
Résultat cumulé d'investissement	+	0,00€

L'ELAN DE VILLY

Bulletin Municipal n° 26 2^{ième} Trimestre 2016

Le compte Administratif ayant été adopté, M. le Maire est convié à reprendre sa place en séance. Le Conseil adresse alors ses félicitations à M. le Maire pour sa bonne gestion

N° 2016-03-04 : AFFECTATION DU SOLDE CCAS 2015 :

Arrivée de M. Jacques VERTES à 20h25.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le solde du CCAS au budget communal.

N° 2016-03-05 : COMPTE DE GESTION COMMUNE 2015 :

Le Conseil Municipal approuve par 13 voix Pour , le Compte de Gestion 2015 de Madame le Receveur Municipal.

N° 2016-03-06 : COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2015 :

Sous la présidence du doyen d'âge, M. le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2015 qui fait ressortir les chiffres suivants :

Résultat de la section de fonctionnement + $38\ 675,69\ €$ Résultat cumulé de fonctionnement + $230\ 435,74\ €$ Résultat de la section d'investissement + $40\ 038,37\ €$ Résultat cumulé d'investissement -- $98\ 957,29\ €$

M. le Maire quitte alors la séance, et le Conseil, après en avoir délibéré, approuve à raison de 11 voix Pour le compte administratif 2015 ainsi présenté.

M. le Maire est convié à reprendre sa place en séance, et le Conseil félicite M. le Maire pour sa bonne gestion.

N° 2016-03-07 : AFFECTATION DES RESULTATS DU CCAS et DE LA COMMUNE 2015 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2016 :

M. le Maire propose, pour combler le déficit d'investissement et les restes à réaliser, d'affecter au Compte 1068 « Affectation du Résultat » la somme de 107 493,84 € de l'excédent de fonctionnement pour couvrir le besoin de financement.

Par ailleurs, du fait de la dissolution du CCAS au 31/12/2015 par délibération N° 2015-12-05, le résultat de fonctionnement d'un montant de 6 470,61 € est ajouté à celui de la commune d'un montant de 122 941,90 €. Le compte 002 « Excédent Reporté » de la Section de Fonctionnement, du budget de l'année 2016 sera de : 129 412,51 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte ces dispositions

N° 2016-03-08: TAUX D'IMPOSITIONS POUR L'ANNEE 2016:

M. le Maire propose au Conseil d'augmenter légèrement le taux des taxes locales pour compenser partiellement la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnent versée par l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'augmenter de 2 % le taux des trois taxes locales, modifiant ainsi les taux de la façon suivante :

- Taxe d'habitation : 8.62 % portée à 8,79 %.
- Taxe Foncière Bâti : 17.53 % portée à 17,88 %.
- Taxe Foncière Non-Bâti : 31.25 % portée à 31,87 %.

L'ELAN DE VILLY

Bulletin Municipal n

26

2ième Trimestre 2016

N° 2016-03-09 : BUDGET PRIMITIF 2016 :

M. le Maire présente au Conseil le budget 2016 qui s'équilibre de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement 470 468,51 €. Recettes de fonctionnement 470 468,51 €

Dépenses d'investissement: 254 357,29 € Recettes d'investissement : 254 357,29 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par 12 voix Pour et 1 Abstention le Budget Primitif 2016

N° 2016-03-10: ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder à raison de 10 voix Pour et 2 Abstentions, les subventions ci-après, aux Associations locales, sous réserve qu'elles en fassent la demande et sur présentation de leur bilan annuel.

Il est à noter que Mme Nathalie JARDIN, Conseillère et Présidente de l'Association Villy-Village n'a pas pris part au vote. :

ORGANISMES	VOTES
ADMR Villers Bocage	110,00€
Association Anciens Combattants de Villy-Bocage	220,00€
Association L'Ecole de Nos Ioustics Villy Bocage	220,00€
Majorettes Les Lucioles Villy-Bocage	220,00€
Secours Catholique Délégation Orne Calvados Caen	110,00€
Association Théâtrale Troupe Tonton Marcel Villy- Bocage	220,00€
Association des Villyssois « Villy Village »	220,00€
TOTAL - Article 6574	1 320,00 €

N° 2016-03-11 : TAXE FONCIERE COMMUNALE DEMANDE DE DEGREVEMENT

M. le Maire fait savoir au Conseil que la commune a reçu en 2015 un avis d'imposition au titre du Foncier Non Bâti pour les terrains communaux considérés comme terrains à bâtir alors qu'ils sont encore en nature de prés agricoles.

Il propose au Conseil de l'autoriser à entreprendre une démarche auprès des services fiscaux en vue d'obtenir un dégrèvement au titre de 2015 et une modification de la qualification pour les années à venir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à entreprendre cette démarche du fait que la valeur locative retenue par les services fiscaux ne correspond pas à la réalité.

L'ELAN DE VILLY

Bulletin Municipal n° 26 2^{ième} Trimestre 2016

N° 2016-03-12 : DEMANDE PARTICIPATION à L'INTERCOM VBI POUR L'ASSAINISSEMENT DES BATIMENTS COMMUNAUX :

Dans le cadre des futurs travaux d'assainissement collectif, M. le Maire fait savoir au conseil qu'il est possible d'obtenir une aide financière de la part de « Villers Bocage Intercom » pour le raccordement des bâtiments communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à demander le versement de cette participation.

N° 2016-03-13: CREATION D'UN BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT ET ASSUJETTISSEMENT A LA TVA DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT:

M. le Maire fait savoir au Conseil que la réglementation oblige la création d'un budget annexe pour les communes qui gère un service d'assainissement collectif. Afin de budgéter les travaux prévus pour réaliser ce réseau, il est nécessaire d'ouvrir un budget annexe qui répondra aux critères de la circulaire comptable « M49 ».

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création du budget "annexe assainissement", et décide d'opter pour l'assujettissement direct à la TVA, à la place du régime du FCTVA

INFORMATIONS DIVERSES:

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création d'une commission extra-municipale « Espace culturel » ainsi composée :

- au niveau du Conseil Municipal, de : Isabelle MIALDEA, Corinne FORVEILLE, Daniel JOLY et Norbert LESAGE.
- au niveau Associatif, par un représentant de la Troupe TTM, et un représentant de l'Association Villy Village.

.../...

M. Meillon, second adjoint au Maire, attire l'attention du Conseil sur les absences répétées d'un Conseiller Municipal. Sur 26 séances depuis mars 2014, ce Conseiller a été 12 fois présent, 11 fois absent en ayant donné procuration et 3 fois absent sans procuration, ce qui représente un taux d'absentéisme de 54%.

Cette situation n'est pas digne de la confiance qui lui a été accordée par les habitants qui l'ont élu, et par les Conseillers qui l'ont accepté sur leur liste.

Il invite donc ce Conseiller à prendre ses responsabilités, tant à l'égard des habitants qu'il est censé représenter, mais aussi envers ses collègues Conseillers. Soit il réintègre le Conseil Municipal, soit il démissionne, il ne saurait y avoir d'autre alternative.

.../...

M. Jacques VERTES, Conseiller Municipal, n'habitant plus la commune, a fait part de son intention, bien que n'y étant pas obligé, de démissionner de son poste. Il adressera un courrier dans ce sens à M. le Maire. M. Meillon, second adjoint, a tenu à féliciter son Collègue, pour son action au sein du Conseil Municipal durant son mandat, et l'a remercié pour sa décision courageuse et sans ambigüité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30

ૹૹૹૹૹૹૹૹ



ETAT CIVIL NAISSANCES - MARIAGES - DECES



Céline VASSELIN et Pierre MOISENIER

le 14 Mai 2016

Emilie DUJARDIN et Johann POISSON

le 21 Mai 2016

Toutes nos félicitations aux jeunes époux.



Mila TRUPOT née le 23 Février 2016

Noé VERGNOT né le 06 Mai 2016

Bienvenue aux enfants et félicitations aux heureux parents



Mme Odette JOURDAIN décédée le 13 Février 2016

Mme Jacqueline TRILLEST décédée le 13 Mai 2016

Sincères condoléances aux familles

ૹૹૹૹૹૹૹૹૹૹ





Infos communales

FAIRE DU FEU DANS SON JARDIN

Plusieurs habitants de la commune se sont plaints auprès de la Mairie de subir plus ou moins régulièrement les nuisances dues aux "FEUX de déchets ménagers" (broussailles ou autres...) allumés sans souci des "nuisances olfactives" provoquées.

La MAIRIE tient à rappeler que dans le Calvados, il est <u>INTERDIT</u>, <u>par Arrêté Préfectoral permanent</u> du 17 juin 1998, de brûler ses déchets ménagers à l'air libre.

Les déchets dits "verts" des particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

Il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de <u>débroussaillage</u>,
- les épluchures.

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie ou dans le cadre de la collecte sélective organisée par la commune. Vous pouvez également en faire un <u>compost individuel</u>.

L'arrêté préfectoral est disponible en mairie.

Les services d'hygiène peuvent être saisis lorsqu'une personne ne respecte pas l'interdiction.

Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour <u>nuisances olfactives</u>.





Par courrier en renvoyant	Par internet sur
ce coupon à SEROC	www.seroc-bayeux.fr
BP 18118	Par téléphone au
14401 BAYEUX	02 31 51 69 60
	steurs en bois de 300 litres pour 30 €
lom / Prénom :	
	ommune :
Node télephone :	

L'ELAN DE VILLY

Bulletin Municipal n° 26 2ième Trimestre 2016

BRUIT ET NUISANCES SONORES

Extrait de l'arrêté Préfectoral du Calvados 21 NOVEMBRE 2008 relatif à la Lutte contre les Nuisances Sonores :

BRUITS DOMESTIQUES OU LIES A UN COMPORTEMENT : (Extraits)

ARTICLE 3:

Sont considérés comme bruits de voisinage liés aux comportements et ne nécessitant pas de mesures acoustiques pour constater la gêne, les bruits inutiles, désinvoltes ou agressifs pouvant provenir notamment :

- d'animaux domestiques et de basse cour,
- des appareils domestiques électroménagers et de diffusion du son et de la musique,
- des instruments de musique,
- des outils de bricolage, de jardinage, et des engins ou matériels de travaux,
- des dispositifs d'effarouchement,
- des pétards et pièces d'artifice,
- des jeux bruyants pratiqués dans des lieux inadaptés,
- de l'utilisation de locaux ayant subi des aménagements dégradant l'isolement acoustique,
- de certains équipements fixes intérieurs ou extérieurs, individuels ou collectifs, tels que chauffage, climatisation, ventilation mécanique, filtration des piscines familiales, alarmes,...

ARTICLE 6:

...../......

Tous travaux (outre ceux définis à l'article 13) tels que des travaux de bricolage ou de jardinage effectués par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, des vibrations transmises ou de leur caractère répétitif, en quelque endroit que ce soit, à l'intérieur des locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, ne peuvent être effectués que de :

- 8 H 30 à 12 H 00 et de 14 H 30 à 19 H 30 du lundi au vendredi inclus ;
- 9 H à 12 H 00 et de 15 H à 19 H les samedis ;
- 10 heures à 12 heures les dimanches et jours fériés.

ૹઌ૾ઌ૾ઌ૾ઌ૾ઌ૾ઌ૾ઌ૾ઌ૾ઌ૾







Selon la dernière étude Médiamétrie réalisée après le 5 avril 2016 pour le compte de l'Agence nationale des fréquences (ANFR), 90 % des foyers recevant la télévision par une antenne râteau ont vécu le passage à la TNT HD sans difficultés.

Préparés à ce changement par la campagne d'information nationale de l'ANFR, ils ont considéré que ce passage était une bonne chose, notamment du fait de la meilleure qualité d'image et de l'arrivée de nouvelles chaînes en HD, jusqu'alors non reçues.

L'ELAN DE VILLY

Bulletin Municipal n° 26 2^{ième} Trimestre 2016

Néanmoins, quelques téléspectateurs ont pu et peuvent encore connaître des difficultés de réception de la TNT depuis le 5 avril 2016. L'Etat a mis en place **une aide à la réception** versée par l'ANFR et destinée à ces personnes, qui doivent adapter leur antenne râteau ou passer à un mode de réception alternatif (satellite, ADSL, fibre optique ou câble) pour rétablir la réception des chaînes de télévision qu'ils auraient perdues.

Le montant maximal de l'aide (une seule par foyer fiscal) pour les **résidences principales uniquement en réception exclusive hertzienne** est de :

- 120 € pour une adaptation ou réorientation de leur antenne râteau,
- 250 € pour un changement de mode de réception.

Pour les habitations collectives, ce montant maximum est de 500 €. Elle est accordée sans conditions de ressources, mais toutes les demandes d'aide doivent impérativement être justifiées par une attestation d'antenniste et la facture des travaux entrepris.

Les particuliers peuvent demander l'aide à la réception sur <u>le site www.recevoirlatnt.fr</u>, à la rubrique " les aides de l'Etat " s'ils disposent d'un accès internet. Ils pourront ainsi initier eux-mêmes leur demande 7jours/7 et 24h/24..

Les conseillers du centre d'appel de l'ANFR traitent également les demandes par téléphone. Ils sont joignables au 0970 818 818 du lundi au vendredi de 8h à 19h (appel non surtaxé). Seules les aides initiées par ces deux moyens seront recevables.



TRAVAUX COMMUNAUX



LA SALLE DES FETES

A la suite de remontées d'humidité sur les mur du pignon Sud provoquant la chute de carreaux muraux dans la cuisine, les agents communaux ont creusé une tranchée et construit un mur de soutènement afin que la terre n'appuie plus sur le mur.

Ils ont ensuite effectué l'isolation thermique et hydrofuge et recouvert le pignon d'un bardage à clin.





LE W.C. PUBLIC



W.C. extérieur Le adossé au mur d'enceinte de la Mairie vient d'être rénové pour être mis à la disposition du public uniquement lors des manifestations se déroulant près du "City" (le terrain multisports).



Que dire de ces "commodités" qui s'avéreront bien "commode" et dont tout un chacun s'accommodera sans problème.

Un souhait cependant : Que chaque utilisateur de cet endroit ait à l'esprit une pensée pour les autres utilisateurs et qu'il conserve cet endroit aussi propre qu'il l'aura trouvé.

ૹૹૹૹૹૹૹૹૹ







LA TRADITIONNELLE COURSE AUX OEUFS





La traditionnelle course aux « Œufs » organisée par la Municipalité s'est déroulée le 27 mars 2016 dans l'enceinte de l'école.

Les nombreux enfants ont attendu patiemment, le "top" départ pour se lancer dans la course aux œufs et aux lapins

Selon les règles, maintenant bien connues des participants, chacun a ramassé un "Lapin" et "2 œufs" avant de se rendre au stand pour se faire remettre un sachet complémentaire de diverses friandises.

Les petits sont "lâchés" en priorité sur la pelouse derrière l'école...



Chez les petits, on court dans tous les sens...... les friandises tant convoitées sont repérées ; au besoin on se fait aider pour les attraper et les extraire des branchages où elles sont cachées..... ensuite, direction le point d'accueil avec le sac rempli de la fabuleuse récolte....

La récolte est contrôlée (1 lapin + 2 œufs) pour obtenir le sachet garni en complément.

La petite fête est terminée. Comme tous les ans, il faut nettoyer le terrain. A cet égard, le "renard" de service fait son office. Le regard et le sourire satisfaits, il rapporte entre ses pattes les quelques œufs qui ont été oubliés par les enfants......

Dommage pas un seul lapin....les enfants ont tout raflé.....!







CIRQUE "FRANCESCO CORBINI"

A la fin du spectacle, le public a été invité à venir sur la piste, pour immortaliser par une photo cette agréable aprèsmidi.

Le cirque "FRANCESCO" avait installé son chapiteau sur le terrain communal situé en face de la Mairie pour quelques représentations. Chèvres, Lama et Chiens acrobates ont fait leur numéro avec brio sous les applaudissements des enfants et des adultes présents.



Francesco, à la fois clown, trompettiste et jongleur, a su provoquer des éclats de rires et la satisfaction du public en général. Un très bon moment de convivialité durant près d'une heure trente.

Merci à la petite troupe pour sa prestation, et bonne chance pour la suite de leur tournée normande.

e







Le Bouc et les chèvres vont faire le spectacle en sautant d'un tabouret à l'autre.

Le Lama quant à lui n'est pas resté de marbre, il a fait son petit tour sur la piste également, avant de saluer son public par une génuflexion.

Numéro de jongleur comique, équipé de flambeaux pour l'occasion.



CONSEILLER MUNICIPAL ET CHAMPION DU CALVADOS





Type d'arc utilisé par Eric :"ARC NU" (Barbow)

→ un arc sans viseur et sans stabilisateur

Le tir 3D se fait sur un animal en mousse, de taille réelle. La cible est placée à une distance inconnue. Elle est constituée d'une mousse spéciale permettant aux flèches de se planter sans la traverser.

Les parties vitales de l'animal sont matérialisées par des zones qui rapportent à l'archer plus ou moins de points en fonction de l'impact des flèches.

Vous noterez cependant qu'il est quand même très, **très rare de rencontrer un "Espadon" (fut-il en mousse) au coin d'un bois,** et qui plus est, de lui tirer deux flèches avec un arc

Dis donc Eric! Tu nous prendrais pas pour des pigeons des fois!!!! FELICITATIONS!









Gournay 14310 Villy Bocage Tél: 02.31.73.21.49 / 06.28.57.49.20 Email: ent_verite_lionel@yahoo.fr



FETE DU SPORT - KERMESSE - FETE DE L'ECOLE

La commune était en fête le samedi 4 juin 2016. En effet, la municipalité, les associations Les Loustics et Villy Village, ainsi que le groupe scolaire s'étaient regroupés pour proposer aux parents d'élèves et plus généralement aux habitants de la commune une journée festive au cours de laquelle diverses activités étaient proposées :

- la Fête de l'école où les enfants ont donné une représentation d'acrosport, de danses et de chants.
- la Kermesse organisée par l'association "Les Loustics", avec un lâcher de ballons en préambule, a permis aux adultes et aux enfants de se distraire en participant à divers jeux : courses en sac, parcours d'eau, chamboule tout, loterie, pêche aux canards, etc.





- la municipalité a organisé pour la seconde année sa journée sportive durant laquelle des équipes constituées d'enfants et/ou d'adultes se sont affrontées.

Les matchs éliminatoires de basket et de football se sont déroulés une grande partie de l'après-midi.

La Finale de football a opposé une équipe d'ados aux pompiers de Villy-Bocage. Le match s'est terminé par une séance de tirs au but. Les ados ont gagné.

La remise des coupes et médailles a clos cette journée bien sympathique et très conviviale.

Merci à tous les participants et les organisateurs...... A l'année prochaine!



Au foot, on ne marche pas sur le ballon, on dribble !!! Bilan : une entorse



Le traditionnel Chamboule Tout





Remise de la coupe à l'équipe des pompiers, seconde au classement général.



Ballons gonflés à l'hélium



Coupe et médailles pour les jeunes

୰୰୰୰୰୰୰୰୰





VENTE - INSTALLATION - DEPANNAGE - CONSEILS PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS

MATERIEL TOUTES MARQUES - LOGICIELS - INTERNET RESEAUX D'ENTREPRISE - SECURITE - SAUVEGARDES WINDOWS / LINUX - VIRTUALISATION

DEVELOPPEMENT & HEBERGEMENT WEB

Interventions rapides sur tout le Calvados

Rte de Saint Louet

14310 VILLY BOCAGE

06 62 33 25 83 02 31 97 01 42



INFOS ASSOCIATIVES



Pour l'année scolaire 2016-2017, l'APE d'autres prévoit événements toujours dans l'optique faire plaisir à nos petits écoliers tout en apportant des fonds pour les activités et sorties péri scolaires. Merci aux parents de participation leur différentes aux actions.

Laetitia Boeuve, présidente.



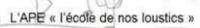
L'APE « l'école de nos loustics » tient à remercier les membres du Conseil municipal, l'équipe enseignante, tous les parents qui ont aidé à la préparation et à la réalisation de la kermesse, au montage et démontage des stands, aux personnes qui ont tenu un stand et aux parents qui y ont participé avec leurs enfants!

Nous espérons avoir fait plaisir aux enfants, notre mission !

Poids du panier garni : 5kg860

Poids estimé le plus proche : 5kg820

N° du ticket gagnant : 60







Les majorettes Les "Lucioles de Villy-Bocage" ont participé le dimanche 1^{er} mai 2016 au Championnat de France de l'AFMF à AUBEVOYES (27)

Cette année, les filles ont présenté une chorégraphie sur le thème de la paix. Les majorettes, qui représentaient la Commune de Villy-Bocage, ont obtenu un "GRAND PRIX", belle récompense pour les filles et Emie qui a monté la danse.

Le 4 juin les majorettes ont également passé des niveaux de "bâton" :

Marceline et Lilou ont obtenu leur 1er bâton, Camille, Servane et Léonie ont obtenu leur deuxième bâton et Emie et Manon leur troisième bâton.





LA FETE DU PAIN " A LA RECHERCHE DU PAIN PERDU"

Samedi 18 juin 2016, l'association organisait une **fête autour du** "Pain".

A cette occasion il a été procédé à

l'inauguration de l'ancien Four à Pain de Pierrelaye, remis en fonction à cette occasion. Plusieurs évènements ce sont déroulés au cours de cette sympathique journée. Le matin les bénévoles de l'association accompagnée de

"Rénate" la maîtresse des lieux, ont mis le "Four" en chauffe. En début



d'après midi une soixantaine de participants étaient présents. Sandrine, membre de l'association, a fourni des informations sur le "Pain" : - Les graines (blé, orges....), les différents types de farine, le pétrissage, la cuisson etc.... Elle a également évoqué quelques point de diététique en rapport avec le pain. Les enfants ont été mis à contribution pour réaliser leur propre Pain et sont passés par toutes les phases de la préparation, avant la mise en cuisson. Pendant la cuisson une randonnée était organisée, mais préalablement un petit groupe de chanteurs (Mélimélodon) a interprété quelques chansons autour du Pain, invitant au passage les participants à reprendre les airs avec eux. Un petit tour par le "Ménhir" et une heure plus tard, au retour de la rando, les pains étaient cuits et une petite collation a été organisée afin de pouvoir déguster le résultat de cette première fournée en y associant charcuterie, fromage, confiture etc.... et se rafraîchir.

L'association Villy Village tient ici à remercier "Rénate" qui à mis à notre disposition sa propriété et l'accès à son Four à Pain très joliment restauré.

Ce fût une journée, agréable, sympathique, bon enfant et instructive. Merci à tous les participants.



Le Four en Chauffe



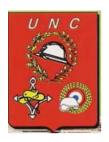
Les enfants pétrissent et préparent leu pain.

Un temps superbe pour procéder à l'inauguration du Four à Pain. Rénate, la propriétaire va couper le ruban tricolore



L'ELAN DE VILLY





Anciens Combattants

Cérémonie du 8 Mai. (Article Ouest France du 09 mai 2016)



Dimanche matin, s'est déroulée à Villers Bocage la commémoration de la victoire 1945. Les festivités ont débuté par un office religieux, en présence d'anciens combattants, de porte-drapeaux, d'élus, et d'habitants de la commune.

Le cortège ainsi formé d'un détachement de sapeurs pompiers et des officiels, s'est rendu devant la plaque commémorative, place Leclerc, pour un dépôt de gerbe.

Le maire, Marc Hébert, en présence de Christian Hauret, conseiller départemental, a fait lecture du message de Jean-Marc Todeschini, secrétaire d'État auprès du ministre de la Défense et des Anciens combattants.

Lors de cette cérémonie, Bruno Constantin et Jacques Lemenuel ont reçu la Croix du combattant. Roger Lamotte et Jacques Marie ont, quant à eux, reçu la médaille de la reconnaissance de la Nation.





Relais Paroissial Messes JUILLET - AOUT 2016

Messes à 9h 45 Eglise de Villy-Bocage: Dimanches 10, 17, 31 juillet, 14, 21 août

Messes à 9h45 église de Noyers-Bocage : Dimanche 3 et 24 juillet, 7 et 28 août, lundi 15 août

Messes tous les dimanches et lundi 15 août à 11h à Villers-Bocage

<u>Inscriptions catéchèse</u> jeudi 8 septembre : de 17h à 18h30 à la salle paroissiale.

<u>Antenne du Secours Catholique</u>: Une permanence d'accueil et d'écoute est ouverte chaque Mercredi de 10h à 12h au 13, rue St-Martin à Villers-Bocage

Date à retenir Journée festive 70e anniversaire du secours catholique le 3 septembre 2016 à Saint-Rémysur-Orne.

Bus prévu au départ d'Aunay-sur-Odon.

Programme de la journée : Marche (facultative), célébration, repas partagé, animations (ateliers jeux divers) gâteau anniversaire. **Contact : 06.89.38.51.92**





Initiée à Villy-Bocage dès 1959, la troupe est née sous l'impulsion de l'abbé Vimard. Depuis cette date,

tous les ans, une représentation est donnée à Villy-Bocage, avec enfants et adultes « car l'idée maîtresse reste la même : faire participer tous ceux qui le souhaitent, petits ou grands, à cette activité », rappelle Isabelle Mialdéa.



Répétition à la salle des fêtes de Villy-Bocage



Après le succès de son spectacle 2016 sur le thème du cirque, la Troupe Tonton Marcel prépare activement les **visites théâtralisées** de cet été sur le thème des **Impressionnistes**. Nous vous présenterons un spectacle intitulé « **Impressions au bord de l'eau** » qui verra s'animer des tableaux d'impressionnistes célèbres : Auguste Renoir, Camille Pissarro et Claude Monet, avec en plus un clin d'œil à notre peintre local : René Ernest Huet

d'un spectacle.

Venez nous retrouver au bois de l'Ecanet à Villers-Bocage :

- Samedi 30 juillet à 20h00
- Mercredi 10 août à 20h00
- **Dimanche 21 août à 14h30** avec, à partir de midi, un déjeuner sur l'herbe avant le spectacle pour tous ceux qui le souhaitent

Vendredi 22, samedi 23 et dimanche 24 avril, la troupe de théâtre Tonton Marcel présentait son spectacle de fin d'année sur le thème du cirque.

« En 2016, on a choisi le cirque pour vous faire rire et vous faire pleurer », annonce le clown, en introduction. S'en suivent numéros de dresseurs, jongleurs et clowns, le tout dans une humeur joueuse et rieuse.

Le cirque antique et le cirque moderne se rejoignent dans un beau mélange le temps



A bientôt!

P.S. Si vous souhaitez voir un extrait du spectacle rendez-vous **samedi 25 juin à partir de 19h30** place Charles de Gaulle lors de « Villers en fête »



L'ELAN DE VILLY

Bulletin Municipal n° 26 2^{ième} Trimestre 2016

HUMOUR

Dans un café parisien, un homme est en train de s'enivrer en buvant bière sur bière. Une dame qui se trouve à la table voisine lui dit :

- Monsieur, vous devriez arrêter de boire. Songez que chaque année, l'alcool tue plus de trente mille Français...

Et l'autre répond:

- Je m'en fous, je suis belge!

Deux grand-mères Alsaciennes discutent :

- Ma petite fille se marie la semaine prochaine !
- Ah, vraiment? Félicitations! Et le mari vient d'où?
- De Facebook, mais ne me demande pas où c'est!

Deux copines discutent :

- -Et toi, c'est qui ton auteur préféré ?
- Mon amant
- Ah bon?

Et qu'est ce qu'il écrit ?

- Des chèques.

Un médecin examine une vieille dame qui est en pleine agonie.

Il demande à son mari:

- ça fait longtemps qu'elle râle comme ça ?
- Oh là làDepuis que nous sommes mariés.













CENTRE DE SECOURS - S.D.I.S







Dimanche 11 septembre 2016

Randonnée pédestre de 10 kms

« MARCHER POUR SAUVER »

Organisée par les Sapeurs-Pompiers de VILLY-BOCAGE

Randonnée pédestre dans le pré bocage et ses chemins creux, entrecoupée cinq fois d'un apprentissage aux gestes qui sauvent par des moniteurs de Premiers Secours Sapeurs-Pompiers.

Par sa particularité, cette randonnée se fera par groupes de 8 à 12 personnes partant tous les quarts d'heure à partir de 8h00.

Une pré inscription est donc obligatoire et se fera par téléphone auprès du :

06.37.57.49.71

Inscriptions limitées à 100 personnes.

8€ par personne

Les inscriptions seront <u>entièrement reversées</u> au profit de l'Association CADET-ROUSSEL dont l'objectif est de venir en aide aux enfants atteints de Leucémie et à leurs parents.















RESERVATION

Inscription obligatoire avant le 05 septembre 2016

L'inscription ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du règlement par chèque à l'ordre de "Villy Village Association des Villyssois" (voir tarif ci-dessus)

Documents d'inscription sur : http://villy-village14310.e-monsite.com

- Dépôt de l'inscription et du règlement dans la boîte à lettre de la Mairie.
- Pour tout renseignement appeler en soirée Tél : 06 31 80 95 12 ou 06 63 28 57 57

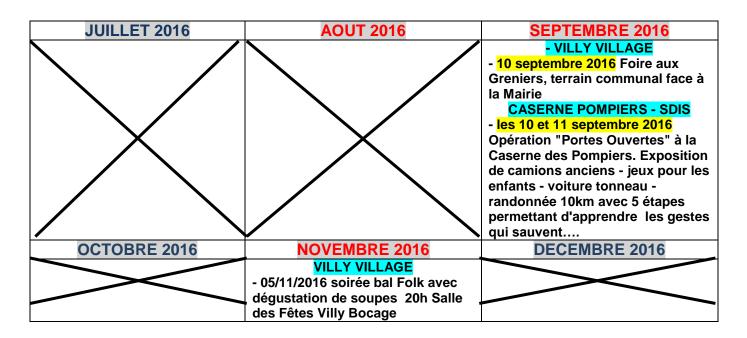


NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



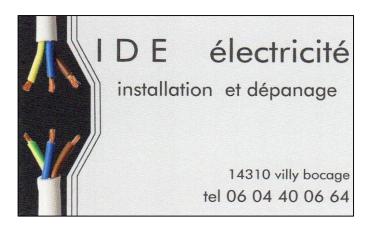


DATES A RETENIR















INFORMATIONS UTILES



URGENCES EUROPEENNES	112	
SAMU / Urgences médicales	15	MAIRIE
GENDARMERIE	17	- Mardi et Vendredi de 16h15 à 18h30
POMPIERS	18	Téléphone : 02.31.77.01.66 Courriel : mairie-villy-bocage@wanadoo.fr
HOPITAL AUNAY S/ ODON	02.31.71.76.76	
CHUCaen	02.31.06.31.06 ou 02.31.27.27.27	RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES
MEDECINS		- Vendredi matin (très tôt)
Cabinet Bourgois, Condé, Laplanche (lundi au vendredi 8 h à 19 h, samedi 8 h à 12 h)	02.31.77.02.60	RAMASSAGE DES SACS JAUNES "TRI"
Cabinet Prével	02.31.77.33.55	- 1 lundi sur 2 en fin de matinée (voir calendrier qui vous a été remis
Cabinet Lacombe	02.31.77.29.92	avec les sacs)
PHARMACIE DE GARDE	15	DECHETTERIE DE MAISONCELLES-PELVEY - Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi
INFIRMIERS		de 10h à 12h et 14h à 17h45 - Mardi et Jeudi de14h à 17h45
Cabinet Asselot – Groult - Lemoigne	02.31.77.12.91	
S Cabinet Lecocq – Perrier	02.31.77.41.20	
SAEPB (Syndicat adduction ea	u Pré-Bocage)	02.31.77.02.67
DIVERS GAZ DE FRANCI	E	08.10.03.10.00
EDF (Vire)		08.10.33.30.14